

Votre LOGGEMENT



n Constructions, acquisitions, projets :
305 logements supplémentaires

Les atouts de Chartres Habitat

SOMMAIRE

p. 3

LOGEMENTS NEUFS

n Prochainement, 8 logements à Saint-Prest

p. 4

CHANTIERS EN COURS

n 128 logements en cours de construction

p. 6

ACQUISITIONS EN COURS

n L'Office achète 156 logements

p. 7

REHABILITATIONS

n Des logements rénovés pour réduire votre facture énergétique

p. 8

A L'ETUDE

n Grâce à l'Usufruit Locatif Social
Du logement social en centre-ville

p. 10

EN DIRECT AVEC VOUS

- n Une régularisation des charges favorable aux locataires
- n De nouvelles facilités pour payer votre loyer
- n Le nouveau calendrier des permanences sociales
- n Contrat multiservices : où en sommes nous ?
- n Les coordonnées de votre gardien et des responsables de secteurs
- n L'hiver approche, que faire en cas de neige ou de gel ?
- n Réparations : les contrats actuels

p. 16

PENSEZ-Y

n Déchets électriques et électroniques
La collecte s'étend à tout le patrimoine

EDITORIAL



Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

Une dynamique du gagnant/gagnant

Ce numéro de "Votre Logement" illustre la cohérence et la persévérance de notre démarche depuis 2001.

Et d'abord, notre volonté de construire des logements neufs de qualité. Chacun aujourd'hui peut le mesurer, aux Petits Clos, comme aux Pastières par exemple. Et cela va continuer, aux Hauts de Chartres comme au Faubourg Saint-Jean.

Et ensuite, notre souci de répartir le logement social dans toute la ville de Chartres et alentour. La mixité sociale est à ce prix, qui refuse les ghettos, pour au contraire recoudre le lien entre les familles et les personnes de toutes sortes.

Malgré les prix de l'immobilier et de la construction, nous parvenons à installer des logements sociaux en plein centre-ville de Chartres !

Nous nous occupons aussi de vous, les locataires en place, et nous voulons donc améliorer vos conditions de vie. C'est pourquoi nous réhabilitons beaucoup, rue des Perriers, rue des Grandes Pierres Couvertes, rue Salvador Allende...

Ce souci général de qualité de réalisation et de confort de vie trouve son aboutissement dans la possibilité que nous offrons d'accéder à la propriété. Je peux vous dire que Chartres Habitat a d'ores et déjà atteint ses objectifs en la matière, avant même le dernier trimestre de cette année. C'est dire si vous répondez positivement à nos propositions en tous genres.

Nous voudrions également contenir, voire baisser, le coût des charges que vous supportez. C'est aussi le sens de nos réhabilitations, quand elles débouchent sur des économies d'énergie au quotidien. C'est bien pour notre environnement, c'est bon aussi pour votre porte-monnaie.

A l'arrivée, tout le monde est gagnant !

Votre Logement

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, mise en page : Sylvie Babel
Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier, Istockphoto

Parution trimestrielle
Impression: Imprimerie Topp
N° ISSN: 1635-8139



CHARTRES HABITAT,
23 rue des Bas Bourgs
B. P. 137 - 28003 Chartres CEDEX
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95
Internet: www.chartres-habitat.com



Prochainement 8 logements à Saint-Prest



Le nouveau "bâtiment de la Poste", à Saint-Prest, sera livré fin octobre. Il remplacera l'ancien immeuble, bâti au XIX^e siècle, qui n'avait pu être restauré malgré la tentative. Le parti avait donc été pris, par la municipalité et l'Office, de bâtir un nouveau bâtiment à partir du plan cadastral d'origine, de respecter l'architecture traditionnelle de l'ancien immeuble tout en y ajoutant des lignes contemporaines.

Malheureusement, la réalisation avait été une nouvelle fois stoppée en 2007, en pleine construction, en raison d'un recours administratif. Elle n'a repris qu'en janvier 2011. Quelques modifications ont durant cette période été apportées au projet avec la création, notamment, d'un local commercial, en prolongement du bureau réservé à La Poste. L'immeuble, situé au centre de la commune, constituera la

première pierre du cœur de village en cours d'étude par la municipalité.

Le programme comprend huit logements locatifs: 1 TV en duplex, 2 T III, 5 TII. □

L'ancien bâtiment, en 2004. Il abritait alors un bureau de Poste au rez-de-chaussée et deux logements en duplex.



128 logements

en cours de construction

D'ici fin 2013, Chartres Habitat pourra mettre en location 128 nouveaux appartements, actuellement en cours de construction. Ces logements vont venir s'ajouter aux autres appartements en cours d'acquisition (lire pages 6, 8 et 9).

Saint-Prest

n adresse : rue de la République/place Charles-Moulin;
n 8 appartements locatifs :
5 TII, 2 TIII, 1 TV;
n 8 places de stationnement;
n livraison : fin octobre 2011.



La Colline Saint-Fulbert

n adresse : rue des Hauts-de-Chartres/rue Guy-Moquet;
n 30 appartements locatifs :
14 TII, 14 TIII, 2 TIV;
n ascenseur;
n 25 places de stationnement;
n livraison : juillet 2012.





Puits Drouet

n adresse : rue des Druides/rue du Puits-Drouet;
 n 25 appartements locatifs :
 10 TII, 7 TIII (1 panoramique et 1 duplex), 8 TIV
 (3 duplex);
 n 25 places de stationnement;
 n livraison : novembre 2011.

Petits clos

n adresse :
 avenue de Beaulieu;
 n 48 appartements locatifs :
 9 TI bis, 24 TIII, 12 TIV, 3 TV;
 n ascenseur;
 n parking souterrain;
 n livraison : avril 2013;



Les Allées du roy

n adresse : 71 à 77 rue du Faubourg-Saint-Jean;
 n 17 appartements locatifs : 2 TI bis, 6 TIII, 6 TIV, 3 TV;
 n ascenseur;
 n parking souterrain de 24 places;
 n livraison : janvier 2013.



L'office achète 156 logements

Chartres Habitat négocie l'achat de 156 logements. Il s'agit de logements neufs ou anciens achetés auprès d'organismes du logement social qui réorientent leur activité. La cession de ce patrimoine devrait se faire d'ici la fin de l'année.



Parc des Boissières à Lèves

84 logements sociaux construits en 2009 sont en cours d'acquisition à Lèves :

- 71 appartements :

n rues Saint-Exupéry, avenue Scholecher;
n en location, 14 TII, 30 TIII, 19 TIV, 8 TV;
n stationnement souterrain et aérien;
n chauffage individuel électrique.

- 13 pavillons :

n rues Saint-Exupéry, Olympe-de-Gouges, Louise Michel;
n en location, 7 TIV et 6 TV;
n garage, jardin;
n chauffage individuel électrique.

Jardin d'Henri IV aux Hauts-Saumons

22 maisons neuves, en location
n situées Jardin Henri IV à Chartres à l'intersection des communes de Lèves et Champhol;
n en location, 12 TV, 6 TIV, 4 TIII;
n garage et places de stationnement aériennes, jardin;
n Chauffage individuel électrique.



Place Roger Joly à Chartres

50 appartements construits en 1961
n à 5 minutes à pied du Centre-ville;
n en location, 10 TIII, 30 TIV, 10 TV;
n caves, parking extérieur, aire de jeux, espaces verts, interphone, menuiseries PVC;
n chauffage collectif au gaz.

Des logements rénovés pour **réduire** votre facture **énergétique**

Plusieurs projets de réhabilitation, répondant à une volonté d'améliorer votre cadre de vie, et votre confort, sont engagés.

Les travaux lancés par Chartres Habitat portent essentiellement sur l'isolation thermique des bâtiments.

Aujourd'hui, trois secteurs sont concernés, mais un diagnostic thermique va être réalisé sur tous les bâtiments de l'Office en vue de leur réhabilitation, si nécessaire.

Trois programmes :

- 60 logements rue des Perriers/ rue des Réservoirs

Les travaux ont commencé et s'achèveront au mois de décembre prochain.

- 54 logements aux 36, 38 rue des Grandes-Pierres Couvertes

Les travaux démarreront en fin d'année et dureront huit mois.

- 96 logements rue Salvador Allende

Les travaux démarrés au mois de septembre dureront un an.

Les travaux portent sur :

- l'isolation thermique, la réfection des enduits et des peintures en façades;
- la réfection de l'étanchéité en toitures;
- le remplacement des portes palières rue des Grandes Pierres-Couvertes et rue des Perriers/rue des Réservoirs;
- le remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée;
- le remplacement des fenêtres et la mise en place de volets roulants rue des Grandes-Pierres-Couvertes et rue Salvador-Allende.

Ces travaux vont vous permettre de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire vos charges.

Enfin, des peintures et des enduits de façade vont être également refaits. Du mieux pour votre cadre de vie. n



Grâce à l'Usufruit Locatif Social Du logement social en centre-ville

Chartres Habitat projette l'acquisition de 21 logements en Usufruit Locatif Social. Il s'agit d'un mode de production de logements sociaux utilisé par les Offices de l'Habitat pour enrichir leur parc, là où le logement social est habituellement exclu, en raison des prix de l'immobilier.

Avant projet, à l'étude.



Rue Gabriel Péri

- adresse : proche du centre-ville, 22 rue Gabriel Péri à Chartres;
- nombre de logements réservés pour Chartres Habitat :
11 logements sur un total de 21 logements

collectifs;
- typologies : 1 TII, 5 TIII, 5 TIV;
- parking en sous-sol : 43 places;
- date de démarrage des travaux à définir.



Programme Oxygène

- localisation : proche du centre-ville, à l'angle des 28, 30 rue du Maréchal Llerclerc et 1, 3 rue Nicochet;
- descriptif : 1 bâtiment de deux étages, deux bâtiments de trois étages avec combles et ascenseur;
- nombre de logements réservés par Chartres Habitat : 10 logements sur un total de 76 logements collectifs;
- typologies : 5 TII, 5 TIII;
- label : Bâtiment Basse Consommation;
- parking en sous-sol : 153 places;
- démarrage prévisionnel des travaux : janvier 2012.

21. C'est le nombre de logements que Chartres Habitat pourrait ajouter à son parc locatif dans des programmes immobiliers qui vont être construits en centre-ville d'ici 2014.

Deux projets immobiliers dont le démarrage est prévu en 2012 intéressent particulièrement Chartres Habitat.

Ils portent sur la construction de logements rue Gabriel Péri et rue du Maréchal Llerclerc; un troisième projet est également à l'étude.

Pour mener à bien ces opérations, l'Office aurait recours à l'Usufruit Locatif Social.

Le principe de l'Usufruit Locatif Social est basé sur la dissociation du droit de

propriété.

Le patrimoine (appelé dans ce cas la nue propriété) appartient à des investisseurs privés qui financent la construction.

L'usufruit, ou droit d'usage, est acquis par un bailleur social qui met les logements en location, perçoit donc des loyers, et, assure l'entretien de l'immeuble.

Pour les ménages modestes

La durée de la convention est de 15 ans minimum.

Six mois avant l'échéance de l'usufruit les locataires pourront soit :

- bénéficier d'une offre de relogement à Chartres Habitat, s'ils sont toujours sous les plafonds de ressources;
- acheter prioritairement un des logements concernés, s'ils sont mis en

vente;

- signer un bail avec le nouveau propriétaire.

Ce partenariat entre le secteur privé et le secteur public permet de proposer des logements sociaux sans en avoir à supporter la pleine charge de leur construction ou de leur acquisition.

Ce dispositif avantage aussi la mise en œuvre de la mixité sociale puisqu'il permet de destiner, au sein d'un même bâtiment, des logements au secteur privé, et d'autres, à des Offices de l'Habitat.

C'est aussi, grâce à ce dispositif, que des ménages modestes peuvent accéder à des logements haut de gamme, dans des secteurs souvent exclus de logements publics, en raison des prix élevés du marché de l'immobilier. n

Une régularisation des charges locatives favorable aux locataires

La régularisation des charges locatives s'effectue une fois par an. Cette année, elle apparaîtra sur votre avis d'échéance du mois d'octobre, un envoi plus tardif qu'à l'accoutumée lié à la mise en place de nouveaux logiciels informatiques.

Un avis détaillé vous a été adressé qui vous permet de l'étudier, et, si nécessaire, de prendre contact avec l'Office pour de plus amples informations.

La régularisation des charges correspond au calcul de la différence entre les dépenses effectuées par l'Office et

les provisions que vous avez versées chaque mois. Les dépenses concernées sont : les frais de gardiennage si vous disposez d'un gardien sur votre secteur, ainsi que les frais d'entretien, de maintenance et de nettoyage de votre immeuble.

Des hausses anticipées et des contrats renégociés

Cette régularisation sera favorable à la quasi-totalité des locataires de l'Office. En effet, pour anticiper la hausse des

consommables, du gaz notamment, le service comptabilité a réajusté en cours d'année le montant de vos provisions versées mensuellement. Plusieurs contrats ont aussi été renégociés.

En conséquence, pour beaucoup, le trop perçu sera déduit du montant de leur loyer d'octobre. n

loyers : révision annuelle au mois de janvier

Comme l'an passé la révision des loyers sera effective au 1er janvier. Elle sera tout d'abord soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration de l'Office aux mois d'octobre et de novembre.

La révision des loyers prend pour référence l'IRL (Indice de Référence des Loyers) qui était de 1,73 % au premier trimestre 2011. L'Indice du Coût de la Construction étant quant à lui en progression de 3,5 %.

Ces augmentations sont encadrées. Le montant des loyers ne peut en effet dépasser un loyer plafond fixé par convention avec l'État au moment de la construction du logement.

Ce loyer plafond est révisé chaque année au regard de l'IRL.

L'augmentation sera donc au minimum de 1,73 % pour les loyers arrivés au plafond.

Pour le reste du parc la hausse devrait être modulée par programme, comme les années passées. Pour cela, une réflexion est menée, immeuble par immeuble, en tenant compte de leur implantation, de leur attractivité, et des loyers actuels. L'Office poursuivra aussi sa politique de rattrapage engagée conformément aux préconisations préfectorales.



**Vous avez, une nouvelle fois,
oublié d'envoyer votre chèque ?**

De nouvelles **facilités** pour payer votre loyer



Vous avez une nouvelle fois oublié de payer votre loyer dans les temps ? Chartres Habitat met en place deux nouveaux services pour simplifier vos démarches :

**Ni timbre, ni adresse
avec l'enveloppe T**

Pour régler votre loyer, vous pourrez à présent, utiliser l'enveloppe T adressée en même temps que votre avis d'échéance, à tous les locataires qui n'optent pas pour le prélèvement automatique.

Avec cette enveloppe plus besoin de timbre, c'est Chartres Habitat qui prend en charge les frais d'acheminement. Plus d'adresse à inscrire au recto non plus, les coordonnées de la Trésorerie Principale Municipale sont déjà imprimées.

Vous n'avez donc plus qu'à glisser votre chèque établi à l'ordre du Trésor Public, ainsi que le talon de votre avis d'échéance, dans l'enveloppe, et la déposer dans la boîte aux lettres la plus proche !

**Vous choisissez votre date
de paiement avec
le prélèvement automatique**

Avec le prélèvement automatique, vous pouvez dorénavant choisir votre date de paiement du loyer: le 6 ou le 12 de chaque mois. C'est pratique puisque vous optez pour la date qui vous convient le mieux en fonction du versement de votre salaire, des allocations et autres revenus.

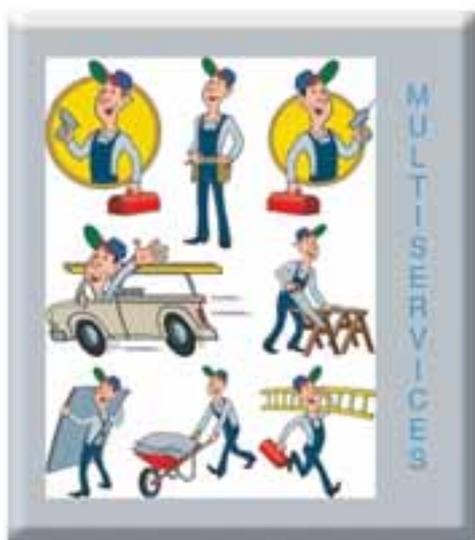
Le prélèvement automatique supprime aussi la contrainte des déplacements et les retards de paiement: chaque mois, à la même date, votre compte bancaire ou postal est débité automatiquement du montant correspondant à votre avis d'échéance, sans que vous ayez à intervenir.

Ce service est gratuit (les frais de mise en place sont facturés une seule fois par votre banque) et vous n'avez plus de chèque à remplir, de virement ou de mandat (payant) à établir. □

Le Nouveau calendrier des permanences sociales

Chartres Habitat a modifié les dates des permanences sociales dans les quartiers. Vous pouvez vous y présenter pour payer votre loyer par carte bancaire ou par chèque.

Le même jour, un conseiller social est à votre écoute pour vous aider si vous avez des difficultés pour vous acquitter de votre loyer.



Contrat multiservices : où en sommes-nous ?

L'ensemble des locataires a été consulté sur la proposition de mise en place d'un contrat multiservices.

Voici les résultats de cette enquête.

Nombre de locataires consultés : 4904

Nombre de réponses reçues : 914

Réponses défavorables : 37,2 %

Réponses favorables : 62,98 %, dont :

favorables au pack de base : 38,26 %

favorables au pack tranquillité : 12,64 %

favorables au pack confort : 12,08 %

Nous vous rappelons le principe du contrat multiservices. Il vous permettrait de choisir, à votre convenance, entre trois packs de prestations (pack de base, pack tranquillité, pack confort).

Aujourd'hui, chaque locataire paie déjà des charges mensuelles pour plusieurs contrats de réparation et d'entretien (entretien de la plomberie, de la robinetterie, des réseaux d'évacuation, de l'interphonie, des antennes).

Le pack de base, comprendrait les mêmes contrats que ceux déjà inclus dans vos charges ainsi que des prestations supplémentaires, pour un prix plus attractif.

Pour rappel, le pack tranquillité offre plus de prestations liées aux équipements techniques de votre logement; le

pack confort regroupe, quant à lui, la quasi totalité des interventions dont peut avoir besoin un locataire.

Avec ces contrats vous disposez d'un interlocuteur unique et donc d'un seul numéro de téléphone. Plus besoin de chercher vous-même un réparateur.

Ces résultats ont été présentés au Conseil de Concertation Locative, instance où siègent vos représentants de locataires, le mardi 13 septembre.

La prochaine étape sera de lancer un marché qui permettra de consulter les locataires à partir des prix fixés pour chaque pack. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet.



Gardiens résidents et responsables de secteurs

Les coordonnées de votre gardien résident et de vos responsables de secteur.

A LA MADELEINE

Gardiens

Permanence du lundi au jeudi : 12h à 12h30, 18h à 18h30

Permanence du vendredi : 12h à 12h30, 17h à 17h30

- **Saint-Chéron**, Toumané Ba, 02 37 34 68 71
- **Salvador Allende**, David Matos, 02 37 90 68 41
- **Puits Drouet/Hauts de Chartres**, Hamyd Lefkih, 02 37 25 33 19
- **Résidence les Erables/Les Ormes**, Isabelle Ramos, 02 37 35 16 89
- **Résidence des Chênes**, Sylvère Lothaire, 02 37 30 22 51
- **10 Rue Maurice Hallée, 9 rue du 102 ème RI, A. Briand et Mail Jean de Dunois**, Françoise Cilia, 02 37 34 53 27
- **1 au 7 rue du 102 eme RI, 10 allée du Gal de Sonis, 1 au 11 Flandres Dunkerque**, Benjamin Henault, 02 37 34 53 27
- **24 au 46 et 25 au 50, avenue Aristide Briand**, Patrick Yvon, 02 37 34 53 27

Responsables de secteurs 02 37 34 53 27

proximite.madeleine@chartres-habitat.com

Responsable: Antony Parisot

Adjoint: Xavier Debitus

A BEAULIEU

Gardiens

Permanence du lundi au jeudi : 12h à 12h30, 18h à 18h30

Permanence du vendredi : 12h à 12h30, 17h à 17h30

- **Résidence des Capucines/des Lilas**, Idriss Azouz, 02 37 90 35 75
- **Résidence des Camélias**, Fahde Douhabi, 02 37 91 17 48
- **Résidence des Eglantines/Jonquilles**, Ali Gharbi, 02 37 28 56 80,
- **Résidence des Jonquilles uniquement**, Maher Ennefti, 02 37 90 59 81
- **Résidence des Giroflées/Bleuets**, Ahmed Douhabi, 02 37 90 33 67
- **Résidence des Hortensisa/des Lys**, Mabrouk Ould, 02 37 90 38 25
- **Résidence des Violettes/Anémones**, Pascal Hue, 02 37 35 54 10

Responsables de secteurs 02 37 33 08 31

proximite.beaulieu@chartres-habitat.com

Responsable: Bruno Debitus

Adjoint: Vincent Bailleau

AUTRES SECTEURS

Gardiens

Permanence du lundi au jeudi : 12h à 12h30, 18h à 18h30

Permanence du vendredi : 12h à 12h30, 17h à 17h30

- **Jean Roux**, Tahar Gharbi, 02 37 3088 53
- **Béthouart**, Jean Diakiesse, 02 37 99 63 45
- **Bel Air/Hauts Saumons**, Buayi Dilu, 02 37 20 06 02

Responsables de secteurs - 02 37 88 33 62

proximite.diffus@chartres-habitat.com

Responsable: Didier Margueritte

Adjoint: Jack Baroche

L'hiver approche, que faire en cas de neige ou de gel ?

A l'approche de l'hiver certaines contraintes d'entretien méritent d'être rappelés. Une mauvaise chute en raison du gel, ou une rupture de canalisations, peuvent avoir, en effet, des conséquences parfois graves.

En logement collectif

En cas de chute de neige, les services de proximité de Chartres Habitat effectuent des interventions aux abords des logements collectifs dont ils ont la charge. Ils déblaient en priorité les entrées d'immeubles, les escaliers extérieurs, les sorties de parking, les cheminements jusqu'aux containers. Le déneigement des places de parking louées incom-

be au locataire.

Toutefois, l'ensemble des accès ne peuvent être déneigés en même temps. Soyez patients.

En logement individuel

Les occupants d'un pavillon doivent dégager le trottoir sur toute la longueur de la façade, jusqu'au caniveau, afin de laisser passer les piétons. Le mieux est de déblayer le trottoir régulièrement pour éviter l'abondance de neige qui se tasse et devient difficile à ôter.

Pour prévenir le verglas, du sel peut-être épandu sur les trottoirs. Il empêche l'eau de se solidifier en glace. Si vous n'avez pas pu intervenir avant sa formation, il va faire fondre la glace.

La protection du compteur d'eau et des canalisations vous incombe également. Protégez-les en les recouvrant d'un matériau isolant : laine de verre, polystyrène, etc.

Enfin si votre pavillon est inoccupé de façon prolongée, pensez à vidanger votre installation avant votre départ. n

Réparations dans votre logement : Les contrats actuels

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage chez vous, à votre demande. Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.

Vous avez un problème ...

... d'évacuation d'eau
(engorgement,
réfoulement)



• Contactez SVR au : ☎ **02 37 35 38 50**

Curage et nettoyage des réseaux, dégorgement en cas de refoulement.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. En dehors de ces horaires, composez le n° d'urgence de Chartres Habitat.

... de robinetterie,
chasse d'eau



• Contactez La Centrale des Eaux au :

☎ **02 37 24 03 71**

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Entretien des robinetteries, chasses d'eau et vannes d'arrêt.

... de désinsectisation,
dératisation



Contactez SVR au : ☎ **02 37 35 38 50**

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

...d'eau chaude
ou de chauffage
INDIVIDUEL



-pour les appareils de chauffage **GAZ**
-pour les chauffe-eau ou chauffe-bain **GAZ**
(uniquement locataires habitant le secteur de BEAULIEU)

• Contactez Savelys au : ☎ **02 37 28 04 15**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

- pour les ballons **ELECTRIQUES** ou appareils de chauffage **ELECTRIQUES** et pour les chauffe-eau ou chauffe-bain **GAZ** (locataires HORS BEAULIEU).

• Contactez Veolia Habitat Services au :

☎ **08 11 08 28 04** (n° non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.



N° D'URGENCE :
le 02 37 25 65 25
Le soir après 17 h 15, le week-end
et les jours fériés.
En cas d'urgence uniquement,
lorsqu'il y a danger
pour les bâtiments ou les personnes.

Pour les interventions concernant :



Le chauffage collectif

Contrat avec la société Cofely et la société Dalkia.



Les ascenseurs

Contrat avec la société Schindler, 7 j/7 et 24 h/24.



Les antennes de télévision

Les interphones, les fermetures de portes de halls

Contrat avec la société ADN Centre.



Les portails coulissants et les portes automatiques de garages

Contrat avec la société Schindler.



Les vide-ordures obstrués

(Rue Flandre Dunkerque, Place Saint-Louis)

Contrat avec SVR.



Les systèmes de ventilation

Contrat avec Véolia Habitat Services.



Un seul numéro le : 02 37 25 65 50

“service réclamations” de Chartres Habitat

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 heures, le vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

Les autres réparations à la charge des locataires

(conformément au décret n° 87-712 du 26 août 1987)

Les parties dont vous avez un usage exclusif

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux;
- Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

Les ouvertures

- Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes;
- Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;
- Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;
- Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (serrures, canons, goupilles);
- Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

La plomberie

- Canalisations de gaz: entretien des robinets, remplacement des tuyaux de raccordement.
- En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0810 28 00 28;
- Fosses septiques: vidange;
 - Canalisations d'eau: entretien et remplacement des siphons;
 - Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

Travaux d'électricité

- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection.

En cas de coupure générale, contacter EDF (secteur Chartres) au 0810 28 00 28 ou la R.S.E.I.P.C. (autres communes) au 02 37 91 80 00.

Les plafonds et murs intérieurs

- Maintien en état de propreté;
- Remplacement des papiers peints en mauvais état;
- Remplacement des éléments de faïence;
- Rebouchage des trous.

Placards, plinthes

- Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

Aération, VMC

- Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs;
- Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation.

Les revêtements de sol, moquettes

- Entretien et remise en état.



PENSEZ-Y

Déchets Electriques et Electroniques

Après Beaulieu, la collecte s'étend à tout le patrimoine

La phase expérimentale de collecte des équipements électriques et électroniques à Beaulieu a été concluante. Le dispositif a donc été étendu à l'ensemble du patrimoine chartrain de Chartres Habitat.

C'est Chartres Métropole qui gère la reprise des équipements électriques et électroniques, directement dans votre quartier, dans le cadre d'une convention avec l'Office.

Pour cette mise en œuvre, Chartres Habitat a prévu des locaux de stockage des équipements.

Pour les locataires, la démarche est simple : lorsqu'ils souhaitent se débarrasser d'un appareil électrique ou électronique, ils s'adressent à leur gardien résident ou bien à leur responsable de secteur qui se charge de gérer les stocks.

Le prélèvement des déchets est effectué lorsque le stock atteint le quota préalablement défini.

Les appareils à remettre à votre gardien ou à votre responsable de secteur

Tout ce qui présente une prise, ou bien qui fonctionne avec des piles ou une batterie, est recyclable :

- l'électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs
- l'électroménager hors froid : lave-vaisselle, lave-linge, four, etc.
- les écrans de télévision et d'ordinateurs
- les petits appareils électriques et électroniques : jouets, cafetières, rasoirs, lampes, etc.

Vous pouvez aussi :

- rapporter votre appareil électrique ou électronique dans un magasin, si vous en achetez un autre de même type;
- le déposer en déchetterie.

Elles sont ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 13h 30.

à Lucé, 3 rue Taye, (fermé le mardi),
à Champhol, rue Fontaine Bouillant, (fermé le jeudi).

